
Mairie de TREMBLECOURT

Compte Rendu du conseil municipal du vendredi 26 février 2016

Présents : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Bernard ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle ; PATARD Frédéric.

Etaient excusés : /

Etai(en)t absent(s) : /

Le compte-rendu du précédent conseil (18 décembre 2015) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.

M. Etienne JEMPF est nommé secrétaire de séance.

1. (Délibération 01/16) Comptes administratifs 2015 - Commune et eau

Madame CHRETIEN prend la parole et présente successivement les dépenses et les recettes de chaque section (investissement et fonctionnement), de la commune et du service de l'eau. Hors présence du maire et sous la présidence de M. Etienne JEMPF, premier adjoint, le Conseil Municipal :

- examine le compte administratif communal 2015 et celui du service de l'eau 2015.
- vote le Compte Administratif communal et de l'eau de l'exercice 2015
- et arrête ainsi les comptes :

COMMUNE

Investissement

Dépenses	Prévus :	94 751,45
	Réalisé :	28 893,63
	Reste à réaliser :	7 500,00
Recettes	Prévus :	94 751,45
	Réalisé :	49 975,22
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	260 731,99
	Réalisé :	145 836,76
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	260 731,99
	Réalisé :	146 738,11
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	21 081,59
Fonctionnement :	901,35
Résultat global :	21 982,94

EAU

Investissement

Dépenses	Prévus :	29 129,32
	Réalisé :	25 031,52
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	29 129,32
	Réalisé :	4 888,04
	Reste à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévus :	45 449,85
	Réalisé :	34 056,05
	Reste à réaliser :	0
Recettes	Prévus :	45 449,85
	Réalisé :	48 272,53
	Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 20 143,48
Fonctionnement :	+ 14 216,48
Résultat global :	- 5 927,00

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2. (Délibération 02/16) Compte de gestion 2015 – Commune et eau

Le maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes de gestion sont établis par le trésorier général à la clôture de l'exercice. Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

3. (Délibération 03/16) Affectation du résultat- Commune

L'affectation du résultat 2015 au BP 2016 pour la commune se présente ainsi :

o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2015	901,35 €
Report de l'exercice précédent 2014	127 450,99 €
Résultat de fonctionnement cumulé	128 352,34 €
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2015	21 081,59 €
Report de solde précédent 2014	3 501,51 €
Solde d'exécution cumulé	24 583,10 €
Restes à réaliser - Dépenses	7 500,00 €
Restes à réaliser - Recettes	0,00 €
Restes à réaliser - SOLDES	7 500,00 €
o Solde cumulé au 31/12/2015	
Excédent de la section de fonctionnement	128 352,34 €
Excédent de la section d'investissement	17 083,10 €
TOTAL	145 435,44 €

D'où un excédent de la section d'Investissement après reprise des restes à réaliser de 17 083,10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2016, le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

✚ Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » : 17 083,10 €
✚ Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 128 352,34 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

4. (Délibération 04/16) Affectation du résultat- Eau

L'affectation du résultat 2015 au BP 2016 pour l'eau se présente ainsi :

o Section de fonctionnement :	
Résultat de l'exercice 2015	14 216,48 €
Report de l'exercice précédent 2014	-6 530,50 €
Résultat de fonctionnement cumulé	7 685,98 €
o Section d'investissement :	
Solde d'exécution 2015	- 20 143,48 €
Report de solde précédent 2014	24 241,28 €
Solde d'exécution cumulé	4 097,80 €
Restes à réaliser - Dépenses	0 €
Restes à réaliser - Recettes	0 €
Restes à réaliser - SOLDES	0 €
o Solde cumulé au 31/12/2014	
Excédent de la section de fonctionnement	7 685,98 €
Excédent de la section d'investissement	4 097,80 €
TOTAL	11 783,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter au budget 2016, le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

✚ Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » :	4 097,80 €
✚ Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	7 685,98 €

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

5. (Délibération 05/16) Droit de préemption

Le maire présente une déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré renonce à l'unanimité à exercer son droit de préemption urbain sur les biens énoncés ci-dessous :

- Parcelle cadastrée AA 130 pour une maison d'habitation située 5 chemin de Rosières à Tremblecourt, le tout pour une superficie totale du bien de 14 a et 44 ca.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

6. (Délibération 06/16) Pâquis communaux :

Le maire présente aux conseillers le courrier de l'épouse de Mr Alain Chrétien concernant l'exploitation des terrains agricoles loués à la commune par bail conclu le 1^{er} janvier 2011 et expirant le 31 décembre 2022 pour deux parcelles cadastrées ZD 67 et 69, d'une superficie totale de 6,8 ha.

Faisant suite au décès du preneur, Mme Lydie Chrétien, son épouse, souhaite poursuivre l'exploitation de ces terrains.

En conséquence le maire propose de poursuivre le bail avec pour preneur Mme Lydie Chrétien.

Le conseil municipal :

- Accepte de modifier le preneur du bail en cours, le nouveau preneur étant Mme Lydie Chrétien domiciliée 1 rue de la mairie 54385 Tremblecourt
- Autorise le maire à signer l'avenant.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

7. (Délibération 07/16) Programme d'action ONF 2016

L'office National des Forêts propose au conseil municipal le nettoyage de régénération (jeune peuplement) et la maintenance mécanisée dans les parcelles 13 à 17.

Le devis établi est d'un montant de 5 700 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ce devis.

Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 0

8. (Délibération 08/16) Actualisation des montants de PVR.

Une Participation Voirie Réseaux (PVR) a été instituée par délibération du 9 novembre 2005 sur la route de Rosières (couramment appelée chemin de Rosières) et rue Vigne Madame. La délibération prévoit une actualisation annuelle du montant à appliquer en fonction de l'indice du bâtiment. Il est nécessaire de fixer la méthode d'actualisation.

Le conseil décide d'indexer le montant de ces PVR à l'indice TP01 (index divers travaux publics). L'indice TP01 est actualisé mensuellement par l'INSEE. La date du permis de construire fera foi pour déterminer la valeur de l'indice TP01.

Les Index ont été réformés (en 2010) et les bases ont été modifiées en octobre 2014. Lors du calcul de l'actualisation il conviendra d'appliquer le coefficient de raccordement selon la note de la direction des statistiques d'entreprises de l'INSEE (n°22/DG75-E310/GV/CT).

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

9. (Délibération 09/16) Mise à jour des statuts de la CCT.

Le 16 décembre 2015 le conseil communautaire de la CCT a validé des modifications statutaires (délibération 134-2015), portant sur l'ajout de l'aire de grand passage des gens du voyage et le toilettage dans la rédaction des statuts. Le maire présente ces modifications statutaires. Il est proposé au Conseil Municipal de les valider.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

10. Questions diverses et informations :

Informations sur les écoles

Dans son arrêté de carte scolaire du 04/02/2016 la DDEN (Direction Départementale de l'Éducation Nationale) annonce le retrait d'une classe sur notre regroupement scolaire. Le SIS et les maires n'acceptent pas cette décision. La DDEN répond que si on a les effectifs requis (inscriptions fermes) en mai, la réouverture d'une classe pourra être envisagée.

Prochaines manifestations culturelles

- Anim'haye et la Médiathèque organisent un apéro concert le samedi 23/04 à Tremblecourt.
- La médiathécaire participe à l'organisation d'une Ballade Contée à Martincourt le 21 mai

Cimetière : renouvellement des concessions trentenaires

Certaines concessions trentenaires auraient dues être renouvelées ces dernières années et ne l'ont pas été. Il faut qu'on fasse le point sur ce sujet. Un fichier de gestion du cimetière va être créé. Béatrice Chrétien accepte de travailler sur ce sujet avec la secrétaire de mairie.

La séance est levée à 22 h 15.

Le maire, Marie-Jeanne Chrétien